

APRÈS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ : COMMENT S'ORIENTER ?

*À destination des enseignants, assistants sociaux, chefs
d'ateliers, professionnels des CPMS*

...../ .25

« MON AVENIR? JE LE PRÉPARE DÉJÀ À L'ÉCOLE! »

- Que va faire le jeune après l'école ?
- Quels revenus va-t-il percevoir ?
- Où va-t-il vivre ?
- Qui va l'aider ?
- La famille, l'école, le CPMS, les services spécialisés peuvent l'aider à définir son projet de jeune adulte.

L'AVIQ, c'est quoi ?

C'est l'organisme wallon
responsable des politiques

De la santé



De la famille



Du handicap



Domaines d'intervention de l'AVIQ secteur HANDICAP

**Emploi /
Formation professionnelle**

**Occupation en journée (activités
citoyennes, saja)**

Accompagnement

Hébergement

**Aides individuelles à l'intégration
(aides matérielles)**

POUR QUI intervient l'AVIQ

Secteur HANDICAP

L'AVIQ, secteur handicap, intervient pour les personnes qui :

- sont domiciliées en Wallonie
- présentent un problème d'ordre physique, mental ou sensoriel
- rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne, leur intégration professionnelle et sociale
- répondent à certains critères de nationalité

Points d'attention



- **Le numéro AVIQ est SEULEMENT un numéro de référence de dossier n'impliquant AUCUNE reconnaissance et n'ouvrant AUCUN droit.**
Évitons donc d'utiliser le terme « numéro AVIQ » comme si cela représentait quelque chose.
- **Il n'y pas de demande de « reconnaissance de handicap », d'enregistrement, d'inscription, d'ouverture de droit, ... à l'AVIQ-Handicap**

Les activités en journée

Le travail
en milieu ordinaire

**L'AVIQ peut informer le jeune
sur les aides qui peuvent favoriser l'embauche
ou le maintien à l'emploi dans une entreprise
ordinaire**

- Stage
- Formation en entreprise
- Prime à l'emploi
- Aménagement matériel - organisationnel
- Soutien (Jobcoaching) dans l'emploi



Les activités en journée

Le travail en ETA



Si son handicap ne lui permet pas de travailler dans les conditions habituelles

Les entreprises de travail adapté (ETA)

- Ce n'est pas automatique.
- Il y a des conditions.
- C'est l'ETA qui choisit qui elle embauche

Les activités en journée

L'orientation
(vers la formation ou vers l'emploi)

La **formation**

Par quel service le jeune peut-il être accompagné, orienté?

par un CDM (carrefours et cités des métiers)

par les services généraux d'orientation professionnelle (CISP, FOREM, ...)

Par les jobcoachs des MIRE pour :
l'accompagnement en recherche d'emploi

par des services spécifiques (CFISPA)

Les activités en journée

Les activités citoyennes



Une activité citoyenne, c'est quoi ? C'est une activité

Utile

**Réalisée de
manière libre,
volontaire et
gratuite**

**Une
expérience
de vie**

**À destination d'ASBL
ou du service public**

- Qui est accompagnée par un service de l'AVIQ

Les activités en journée

Services d'accueil de jour pour adultes

- **Activités variées :**

activités artistiques, jardinage, cuisine, artisanat,... ;

- **Soutien et apprentissage:**

l'alimentation et de l'hygiène, une attention à la vie affective et sexuelle, un soutien psychologique...)

- En pratique, la prise en charge peut varier entre un et cinq jours par semaine, du lundi au vendredi en fonction des demandes et des disponibilités.



L'accompagnement dans le milieu de vie

L'AVIQ peut aider
le jeune- comment?



le bureau régional
proche du domicile
du jeune

Les conseillers en orientation pourront
l'orienter sur les aides possibles

les services
d'accompagnement
pour **jeunes**
en âge scolaire

Si le jeune a **entre 6 et 21 ans** :
ces services peuvent l'accompagner à la
maison et/ou à l'école

les services
d'accompagnement
avec
mission spécialisée en
transition
école-vie active

Si le jeune a **entre 14 et 25 ans** :
et s'il a besoin d'un suivi individuel
durant la période de transition « école-
vie après l'école », ces services peuvent
l'accompagner

les services
d'accompagnement
pour **adultes**

Si le jeune a **plus de 18 ans** :
ces services peuvent l'accompagner dans
certains domaines de la vie courante qui
peuvent poser problème

Les revenus

Les sources de
revenus possibles



Allocations familiales
supplémentaires jusqu'à 21 ans

Allocations de remplacement de
revenus et d'intégration à partir de
18ans (DGPH)

Revenus professionnels ou autre

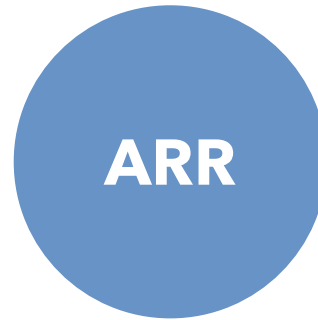
Revenu d'intégration sociale
(CPAS: RIS)

Les revenus

Qui octroie les allocations de handicap adulte ?

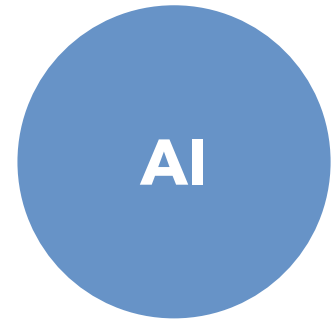
Elles sont octroyées par **la direction Générale des Personnes Handicapées (DGPH)**

Cette administration décide d'accorder :



**L'Allocation de
Remplacement
de Revenu**

Et/ou



**L'Allocation
d'Intégration**

Ces allocations sont versées **à partir de 18 ans** mais pour cela il faut introduire la demande

CONCLUSIONS

À l'école

- Intérêt d'entamer **la réflexion** avec la famille et le jeune
- Utilité de prévoir une **collaboration** entre le jeune, la famille, le CPMS, le service social, les chefs d'ateliers, les enseignants, la direction...
- Importance des **stages** réalisés à l'école, de l'avis des enseignants
- Nécessité d'informer et accompagner le jeune et les parents dans les **démarches administratives** (allocations familiales, ARR, AI, mesures de protection...)

→ importance d'anticiper la réflexion du projet de vie et d'établir des contacts avec les services relais **avant la fin de la scolarité**

CONCLUSIONS

Rencontre avec le
bureau régional de
l'AVIQ

Un agent du bureau régional va:

- **Écouter** le projet du jeune et de sa famille
- **Inform**er et **orient**er vers les possibilités existantes (services qui accueillent et services qui accompagnent)
- Informer sur les **démarches à effectuer** (ex: inscription sur la liste unique)
- **Récolter des informations** auprès de l'école et des différents services



Adressez-vous au bureau de l'AVIQ le plus proche!

Le bureau régional de Libramont

Rue du Village 5 6800 Libramont

Tél: 061/22 85 10

Email: br.libramont@aviq.be

Numéro gratuit: 0800/16.061

Des questions ?

